

COMMUNE DE SAINT MICHEL THUBEUF

Séance du 27 septembre 2016

L'an deux mil seize

et le vingt sept septembre

à dix neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur POTTIER Christophe, Maire**.

Présents : M. POTTIER, Mme VANDEWALLE, M. AMELOT, Mmes MERLET, RIVIERE, M. BOURGERIE, Mme GIRARD, M. POIGNOT, Mmes PORC, TINOCO, MM. DELARUE, LÉBOUVIER.

Excusé (e) s : M. GUYET, Mme LEMAITRE

Absent : M. GAURIER

Monsieur AMELOT a été nommé secrétaire de séance

Choix de l'architecte pour la réalisation de l'étude de réhabilitation et de faisabilité pour la tour du télégraphe Chappe

Monsieur le Maire propose et détaille deux devis aux membres du conseil municipal pour réaliser l'étude de réhabilitation pour la tour du télégraphe Chappe.

BMAP situé à Droisy (Eure) 8 200 € H.T. soit 9 840 € T.T.C.

Lefèvre Architectes situé à Paris 15 660 € H.T. soit 18 732 € T.T.C.

Monsieur Benoit Maffre (BMAP) est venu sur place le 9 septembre 2016 et argumente en expliquant que la mise en « tourisme » paraît très délicate, notamment en raison de l'exiguïté de la tour du télégraphe. Le devis ne concerne donc qu'une proposition de mission relative au diagnostic architectural.

Le Conseil Municipal émet la volonté d'amener un maximum de touristes par le biais d'un chemin d'accès pédestre ainsi qu'un parking. Même si un ascenseur ou un escalier à l'intérieur du bâtiment paraît déraisonnable au vu de l'édifice, d'autres possibilités seront envisagées tels que des vidéos au rez de chaussée, une application smartphone, un plafond en verre ...

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré POUR à l'unanimité :

- DECIDE de choisir BMAP pour se charger de l'étude de réhabilitation et de faisabilité de la tour du télégraphe Chappe
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

COMMUNICATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise Eiffage (pour l'effacement de réseau) est passée sur la commune sans nous prévenir de leur passage.

TOUR DE TABLE

Madame TINOCO notifie que le portillon de l'Eglise de Thubeuf ne tient pas.

Monsieur AMELOT informe qu'il a assisté à une réunion du Percher.

Monsieur AMELOT dit que tous les comptes-rendus concernant le P.L.U.I. (Plan Local d'urbanisme Intercommunal) sont sur le site internet de la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle et de la Marche.

Monsieur le Maire informe que le 7 octobre a lieu sur la commune l'inauguration du SIVU à 18 h 00.

Monsieur LEBOUVIER a assisté à l'assemblée générale de l'APE (Association des Parents d'Elèves). Il remercie la mairie pour le prêt de la salle au nom des membres de l'AP.E.

Madame VANDEWALLE aborde le sujet de décoration de la commune pour les fêtes de fin d'année afin de savoir comment procéder : que faire ? Ou installer les décorations ? Quand le faire ?

Une réunion sera programmée le 8 octobre à 10 h 00 à la salle des fêtes.

Séance levée à 20 h 15